

## G.1 SOLIDARITÉ

### *Aide à l'installation de télé-alarme pour personnes âgées*

G.1.5



#### **Bénéficiaires :**

- Personnes âgées de 60 ans et plus résidant à leur domicile en Vendée.

#### **Montant de l'aide :**

Prise en charge de l'installation de la télé-alarme pour un montant forfaitaire de 38,00 € par bénéficiaire, sur délibération de la Commission Permanente.

#### **Modalités :**

Demande adressée au Conseil Général au moyen d'un document signé par le demandeur et l'organisme chargé de gérer la télé-alarme, accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

s'adresser à :

LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
ET DE LA FAMILLE  
Service : Actions Médico-Sociales  
Tél. 02.51.44.66.27

